



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD-LIMOUSIN

2020-4-11

024400752-20200924-2020_4_11-DE
Reçu le 02/10/2020
Département de la Dordogne
Publié le 10/2020
Séance du 24 septembre 2020

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Etaient présent(e)s

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
16/09/2020

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, FAURE Michèle, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, LAGARDE Bernadette, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COUNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine,

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 1

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, KARP Michel, MEYNIER Patrick, PRIVAT Pascal, CHEVAL René (Paul), CHIPEAUX Raphaël, MEYNIER Paul, DESSOLAS Frédéric, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBELLS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, REBEYROL Guillaume (suppléant de Thérèse CHASSAIN)

Absents et excusés : COUTURIER Pierre-Yves - CHASSAIN Thérèse est représentée par son suppléant Guillaume REBEYROL - COMBEAU Bertrand (pouvoir à Françoise DECARPENTRIE)

M Paul MEYNIER est désigné secrétaire de séance

Désignation des commissions et Comités de pilotage

Commission accompagnement aux associations et critères attribution

Cette commission d'accompagnement aux associations est composée :
Du VP aux Finances + 2 membres comm finances +VP culture + 2 membres comm culture + VP tourisme
+ autres VP en fonction des dossiers)

Commission d'accompagnement aux associations

JUGE Jean-Claude	VP aux Finances
BOSREDON COUNIL Sylvie	membre commission Finances
CHASSAIN Thérèse	membre commission Finances
CHIPEAUX Raphaël	VP à la culture
DARTOUT Marie-Jeanne	membre commission culture
DUTHEIL Frédéric	membre commission culture
HYVOZ Isabelle	VP au tourisme
(en fonction des dossiers)	autres VP si concernés par dossier
(en fonction des dossiers)	maire commune

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VALIDE la composition de la Commission d'accompagnement aux associations comme présenté ci-dessus.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission
Sous-Préfecture

Fait à Thiviers, le 28 septembre 2020
Le Président,

Le Président,
Michel AUGEIX

Michel AUGEIX

